

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Genevieve hains

<https://www.cadre21.org/membres/22ef1792bbefcdd4ec27a8e2>

Date d'obtention : 2020-11-17 19:33:30

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Quelle permet une uniformité dans l'intervention peu importe le milieu et l'intervenant.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Si jamais je fais face une situation de sexto, je sais maintenant qu'il existe un outil pour encadrer mon intervention. Mes nouvelles connaissances permettront une plus grande rapidité et efficacité dans la prise en charge.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

De ne jamais regarder les images à caractère pornographique provenant d'un appareil électronique. Avoir une attitude de bienveillance et d'écoute lors de l'intervention.